

Trame - Intervention d' Elisabeth MONTMEAN
pour l'UDR-FO-64
au 31^{ème} Congrès de l'UD-FO-64 - 23 septembre 2022

❖ Introduction

- Camarades j'interviens en tant que Co-secrétaire de l'UDR-FO-64 (Union Départementale des Retraités FO des Pyrénées Atlantiques), partie intégrante de l'UCR-FO (Union Confédérale des Retraités FO).
- Les différentes organisations de retraités FO, qu'elles soient départementales, professionnelles, ou constituées en associations de 'vieux travailleurs' ont pour objectif la défense des intérêts matériels et moraux des retraités et préretraités.
- Pour être le plus efficace possible pour la défense de nos revendications il faut renforcer la syndicalisation des retraités. J'y reviendrai à la fin.
 - ❖ Pour information : § il y a un stand UCR-FO dans le hall avec différentes documentations; certaines vous ont peut-être déjà été distribuées.
 - § la trame de cette intervention ainsi que le rapport d'activité de l'UDR-64 sera sur le site de l'UD-64 dans l'onglet UDR. (NB dans ce rapport il y a également 1 annexe avec différents sigles)

❖ Quels sont les moyens d'interventions et d'informations des retraités FO ?

Il y en à 3 :

- **1) La Confédération** via le secteur Emploi/Retraites qui suit toutes les questions retraites et publie la " Lettre@ Secteur Retraites"
- **2) L'UCR-FO** qui organise la mobilisation des retraités des fédérations et des UDR et qui intervient dans des instances nationales (HCFEA, CDCA ...) et internationales (FERPA), et qui publie un bulletin d'information trimestriel : "La Lettre de l'UCR-FO"
- **3) Au sein du "Groupe des 9"** qui est un regroupement de retraités de 4 Confédérations (CGT - FO - CFTC - CFE/CGC), 3 fédérations (FSU - Solidaires - FGR) et 2 associations (LSR & UNRPA- Ensemble et solidaires).
Le "G9" ayant des déclinaisons dans chaque département.

❖ Evolution de la situation des retraités depuis notre dernier congrès de l'UD-64

- Depuis notre dernier congrès la situation des retraités s'est-elle globalement améliorée?
Réponse : NON ! comme vous le savez tous...
- Pour rappel le camarade Jean-Claude Cassagnard, il y a un peu plus de 3 ans, listait les principales dégradations des conditions de vie des retraités :
 - # détérioration du pouvoir d'achat, de leurs pensions et retraites,
 - # délitement de leurs droits,
 - # casse des services publics.... notamment de la santé ... *le manque de places en établissements d'accueil.*
- **et** il soulignait notre opposition à une indexation différenciée en fonction du niveau des retraites (car ce serait une rupture avec le principe de la répartition - la retraite étant un droit acquis par les cotisations sociales et pas une prestation d'assistance).

❖ Quels ont été nos thèmes de bataille depuis plus de 3ans?

Grosso modo toujours les mêmes depuis des années :

- ✓ Augmentation du pouvoir d'achat
- ✓ Possibilité de bien se soigner
- ✓ Hébergement digne
- ✓ Services publics de proximité en présentiel (non à la fracture numérique)

... mais avec des particularités différentes suivant les décisions gouvernementales

❖ Spécifiques retraités

❖ Une victoire de FO en septembre 2020 :

Suite à une erreur de prélèvement à la source d'un mauvais taux de CSG, la CNAV réclamait 40 millions d'€ à 206 000 retraités. Alertée par des adhérents l'UCR-FO a obtenu l'annulation des créances.

❖ Pour la revalorisation des retraites et pensions (dont pensions de réversion) -

en 15 ans, les retraités ont perdu plus de 20% de leur pouvoir d'achat du fait de la désindexation des pensions par rapport aux salaires, et de la multiplication des mesures fiscales

cette baisse du pouvoir d'achat revient à ne toucher que 11 mois de retraite/pension par an

les retraites de base et complémentaires AGIRC-ARRCO : ont été faiblement augmentées depuis 2021 mais bien en-dessous de l'inflation

[§ pour les retraites de base de (0,4% le 01/01/2021 - 1,1% en 01/2022), § et pour les retraites AGIRC-ARRCO de 1% en 11/2021 (mais elles sont maintenant sous indexées de 0,5% par rapport à l'inflation), sachant que pour beaucoup ces complémentaires constituent la plus grande partie de leur retraite.]

Dernière minute : le 22/09 annonce d'une revalorisation de 5% en novembre !

--> **Revendications principales :**

- ✓ retour à l'indexation de toutes les pensions sur l'évolution des salaires
- ✓ aucune pension inférieure au SMIC pour une carrière complète
- ✓ pensions de réversion : la suppression des conditions de ressources dans le régime général et l'amélioration des taux de réversion
- ✓ ...

❖ COVID 19 :

Dès le printemps 2020 les personnes âgées ont été la variable d'ajustement pour pallier les conséquences désastreuses pour l'hôpital public de décennies d'austérité budgétaire .

Dans la plupart des EHPAD l'accès aux soins hospitaliers leur a été interdit, et ceux atteints de Covid sévère ont été placés sous sédation palliative. *Pour rappel la peine de mort pour raisons pénales a été abolie il y a plus de 40 ans (en 1981)!*

Malgré cela il est question de faire payer ces "nantis" de retraités en les faisant participer au financement de la pandémie (car, eux, n'ont pas eu de baisse de pensions! ... mais ils ont eu 83% des décès COVID ! ... et 1 million d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté)

--> **Revendications :**

- ✓ visite dans les EHPAD en toute sécurité - droit de voir ses proches
- ✓ accès libre à l'hôpital quel que soient les problèmes de santé
- ✓ un "quoi qu'il en coûte" pour protéger les retraités de tous âges !
- ✓ masques et protections gratuits
- ✓ ...

--> **Remarque :**

pas de panique pour financer ces revendications ... certains ont des 'sous' ! : notamment depuis la "crise COVID" : # indice CAC 40 > 6500 (début juillet 2021- le précédant record datant de 2007 à 6 000.

le nombre de milliardaires français a augmenté grâce à la crise : ils sont 42 totalisant 616 milliards d'€.

... Donc ce ne sont ni les salariés ni les retraités qui doivent 'payer' la dette, mais les entreprises du CAC 40 et autres qui ont fait d'énormes bénéfices pendant la pandémie.

❖ "5^{ème} branche - dite autonomie"

--> Les Lois du 7 août 2020 ont créé une 5^{ème} branche "(perte d')autonomie" au sein de la sécurité sociale. Qui est en réalité la mise à l'écart des retraités et des personnes handicapées avec un financement **partiel** par les cotisations sociales.

FO et d'autres y étaient farouchement opposés.

Positions de FO :

Périmètre : cela doit être un risque au sein de la branche maladie de la "Sécu"

Gouvernance : elle doit être paritaire : syndicats de salariés / syndicats patronaux

Financement : il doit être assuré par les cotisations sociales

❖ La création d'une 5^{ème} branche « Autonomie »

en dehors de la Sécurité sociale et de ses principes de 1945 :

§ est une tentative de démantèlement de la Sécurité sociale

§ rompt avec la solidarité intergénérationnelle

§ ouvre la voie à la privatisation de la « Sécu »

**Tout concourt à la destruction de la Sécu,
à la disparition des cotisations donc des droits
et à la main mise du privé et de l'Etat**

❖ Hébergement des retraités :

Maintien à DOMICILE / RESIDENCES 'SENIORS' / EHPAD / ...

➤ doit dépendre du désir des 'séniors', et adapter les 'services' à leurs besoins

--> **Revendications :**

- ✓ hébergement digne pour tous les retraités !
- ✓ prise en charge de la dépendance dans le cadre de la sécurité sociale !
- ✓ création de 100 000 postes pour les services à domicile !
- ✓ dans tous les EHPADs : 1 personnel pour 1 résident !
- ✓ créations d' EHPADs publics échappant à la rapacité du capital !

Non à la "Silver Economy" !

❖ **NON Spécifiques retraités :**

❖ Lutte contre le projet de contre-réforme dit de "Retraite universelle"

Les retraités avec les actifs ont manifesté contre cette contre-réforme et ont obtenu son abandon sous cette forme-

❖ **Maintien et développement de services publics de proximité**

Dans l'objectif de réduction de ses dépenses, l'Etat mène une attaque frontale contre la Fonction Publique et les services qu'elle offre aux citoyens depuis des années...

Résultat : des déserts de 'service public' surtout en milieu rural et dans les zones périurbaines. ... mais l'Etat compense ! ... à moindre frais

2 exemples d'approches:

- **Les 'Maisons France Service'** : Dans les services publics c'est 1 à 2 ans de formation dans un domaine spécifique. Là le personnel sera 'multi-casquettes' ==> dégradation de la qualité des services & stress accru pour les travailleurs
- **La Fracture numérique**
 - Qui ne touche pas que les retraités les plus âgés mais également les citoyens les plus démunis.
 - tout internet, donc dématérialisation ==> moins (ou plus du tout) de rapport direct avec le personnel administratif qualifié ==> **destruction du lien usagé/service public**

**Avec la disparition des services publics de proximité
les citoyens ne sont plus égaux suivant les territoires
donc inégalité de droit, contraire aux principes républicains.
Les associations de 1901 n'ont pas vocation à se substituer à l'Etat
... et encore moins les entreprises privées !**

--> Revendications pour l'**UCR-FO** :

- ✓ *retour de tous les services publics de proximité*
- ✓ *rétablissement de l'accueil physique*
- ✓ *droit au maintien des formulaires papier*
- ✓ *poursuite de l'envoi de documents papiers (Sécu, énergie, banque ...)*

❖ **SANTE**

▪ **Pandémie COVID vs système hospitalier public**

la crise sanitaire a révélé de manière dramatique l'état de notre système hospitalier public, conséquence de décennies d'austérité budgétaire et d'essais de rentabilisation de l'hôpital public (*comme souligné plus haut*), mais depuis des années les problèmes des urgences, des opérations reportées, des maternités fermées, de la prise en charge du "grand âge" ... sont des problèmes connus et récurrents.

--> Revendications :

- ✓ *formations immédiate de TOUS les personnels nécessaires !*
- ✓ *NON à tout numérisation !*
- ✓ *réouverture : des lits fermés - des services - des hôpitaux publics !*
- ✓ *réintégration des personnels suspendus !*

✓ *accès aux soins adaptés pour tous et sur tout le territoire !*

❖ **Projet "Grande Sécu"**

Comme le souligne la résolution générale de l'AG de l'UCR "... le projet de « Grande Sécu » confirme la volonté des pouvoirs publics de prendre en main **toute** la couverture sociale des travailleurs de ce pays pour alléger encore plus la participation des entreprises à son financement...." (Extrait p. 5 - Annexe 1 – Circ. n° 95-2022 - Résolution Générale de l'AG de l'UCR-FO des 11 et 12 mai 2022)

--> **Revendications :**

- ✓ **Non à l'étatisation de la "Sécu" !**
- ✓ **mêmes droits pour tous - public/privé et actifs/retraités**
- ✓ **condamnation loi du 13/08/2004 sur : # les mesures restrictives d'accès aux soins et # les déremboursements ou moindres remboursements des médicaments et des soins**
- ...

❖ **ACOSS** (Agence centrale des organismes de Sécurité Sociale) (qui collectait les cotisations sociales)

- Changement de nom en février 2021 : elle devient **URSAFF Caisse nationale**
- Ce n'est pas qu'un changement de nom puisqu'elle collecte les cotisations **et** les contributions * sociales. (* impôts/taxes). Donc hors du champs de la Sécurité sociale

❖ **Nos mobilisations / actions**

- ✓ En raison de la pandémie - de l'état d'urgence décrété et des restrictions d'expressions qui en ont découlées l'activité des retraités de l'UDR-64 a été moindre que dans les années précédentes.
 - ✓ Avec le G9 participation à 9 manifestations (dont 1 Nationale à Paris le 02/12/2021 et 1 Régionale à Bordeaux le 24 mars 2022.
 - ✓ **avec FO** : manif nationale le 21/09/2019 à Paris - principalement contre la contre-réforme des retraites.
 - ✓ En Inter-Pro participation à 24 manifestations :
 - # 10 manifs Inter-Pro "classiques"
 - # du 11/01 au 03/03/2020 : 14 manifs Inter-Pro contre la contre-réforme des retraites

❖ **AG de l'UCR-FO 2022**

- La *Xième* AG de l'UCR s'est tenue en mai dernier à Marseille. Les différentes interventions et discussions ont dégagées nos revendications et ont abouties à une résolution que vous trouverez sur le site de l'UCR-FO.
Nos principales positions et --> **Revendications :**

- L'AG de l'UCR condamne toutes les guerres. Pour la paix, le pain et la liberté.

- Non à la baisse du pouvoir d'achat : Augmentation immédiate des pensions
- L'AG de l'UCR FO condamne les politiques d'austérité qui ont conduit l'hôpital public au bord du gouffre.
- Contre la dictature de l'ONDAM (*Objectif National de Dépenses d'Assurance Maladie*) de 1996 ... via les ARS (*Agences Régionales de Santé*)
- Les EHPAD ne doivent pas être des machines à cash (*4 milliards de chiffre d'affaires annuels*).
- Opposition à toutes financiarisations de la vieillesse... qui conduisent à des scandales type ORPEA. # Créations d'EHPADs publics
- L'AG de l'UCR demande la suppression de la CSG et sa reconversion en cotisations sociales.

❖ Développer la syndicalisation FO retraités

POURQUOI ?

- Il y en a assez de subir des régressions sociales !
- **Les retraités** sont nationalement près de 17 millions : si une partie significative d'entre eux s'organisaient syndicalement cela représenterait une puissance importante contre ceux qui aimeraient récupérer le "pognon de dingue" cotisé pour les retraites.
- Cela concerne aussi **les actifs**, car quand les parents et les grands parents sont réduits à la pauvreté voir la misère, ce sont les actifs qui prennent le relais pour les soutenir, alors qu'eux mêmes subissent également la régression sociale.

CONSTAT :

- Nos différentes implications ne doivent pas cacher la faiblesse numérique et organisationnelle des retraités FO sur le 64, car même s'il est normal que des camarades ne puissent se déplacer, soit pris par des rendez-vous médicaux (si difficiles à obtenir) soit ont d'autres choses de déjà prévues; se retrouver à moins d'une poignée de présents dans une manif de retraités ce n'est pas top!

COMMENT PROGRESSER sur le 64 ?

[*Pour être le plus efficace possible pour la défense de nos droits & revendications.]*

- **Par l'incitation à la syndicalisation** : les responsables de syndicats d'actifs devraient proposer systématiquement à tous les adhérents ou sympathisants FO partant en retraite ou préretraite, de continuer leur engagement syndical.
L'UDR-64 peut se déplacer dans les entreprises, ou dans les locaux FO, pour faire de la sensibilisation et de l'information sur la nécessité de se syndiquer en retraite ou préretraite.
- **Dans quelles structures s'organiser ? :**
quand c'est possible dans les sections de retraités d'entreprises déjà existantes ou via les sections retraités des fédérations,

